

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

5^{ème} **Commission** - N° CG-2011-4-5-1

Service consulté
Service de l'Environnement
Et de l'Agriculture

**REACTUALISATION DE L'ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT POUR LA
CONSTRUCTION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR
D'UNE FOURRIERE ET D'UN REFUGE ANIMALIER**

Résumé : Il est proposé de réactualiser l'engagement du Département en faveur de la Communauté d'Agglomération de Colmar pour le projet de construction d'une fourrière et d'un refuge animalier à COLMAR pour lequel une subvention de 523 800 € avait été accordée en 2008.

I. Historique du dossier

Dans le Haut-Rhin, deux SPA assurent le service obligatoire de fourrière pour le compte des communes qui le souhaitent (une cotisation annuelle calculée sur le nombre d'habitants de la commune est versée à la SPA par les communes utilisatrices du service), à savoir :

- la SPA de MULHOUSE
- la SPA de COLMAR

Par ailleurs, une SPA localisée à EBERSHEIM, Bas-Rhin, dessert le Centre Alsace.

Il est à noter que les communes qui n'adhèrent pas aux SPA, une centaine de communes pour le Haut-Rhin, ont obligation d'assumer ce service d'intérêt général par leurs propres moyens, ce qui n'est pas le cas pour la majorité d'entre elles.

Les équipements de la SPA de Colmar rue des Maquisards n'étant plus aux normes, il est apparu nécessaire de prévoir la construction d'une nouvelle fourrière et d'un nouveau refuge animalier.

Par délibération du 10 octobre 2008, vous avez accepté de contribuer à la construction de ce nouvel équipement à la Waldeslust pour un projet qui était décrit comme suit :

« Les locaux de la fourrière animale comprennent 4 boxes chiens et 2 boxes chats accessibles jour et nuit aux pompiers ainsi que 9 boxes chiens et 2 boxes de 20 chats pour les séjours légers de 8 jours.

Le refuge comprend quant à lui 2 chatteries de 20 chats, un espace chatons, un local pour les nouveaux animaux de compagnie (lapins, tortues, serpents...), 44 boxes pour chien ainsi qu'un espace pension pour 14 chiens.

Il est à souligner que le projet reste dimensionné à l'ensemble des communes actuellement adhérentes à la SPA de COLMAR et non au seul territoire de l'agglomération. (...) Les relations contractuelles entre la CAC et la SPA devraient être organisées dans le cadre d'un contrat de location vente.

*Le projet envisagé est estimé actuellement à **1 746 000 € HT**, soit :*

- 866 000 € HT pour la partie fourrière,
- 880 000 € HT pour la partie refuge animalier. »

II. Proposition de réactualisation

Depuis lors, la Communauté d'Agglomération et la SPA ont retravaillé le projet qui comporte une nouvelle répartition entre fourrière et refuge mais sans que la surface SHON totale s'en trouve notablement modifiée. Les nouvelles caractéristiques techniques de l'équipement subventionné figurent en annexe.

Le coût total du projet a été revu à la hausse, passant de 1 746 000 € à 2 041 000 €, soit une hausse de 17 %. Il est précisé que la CAC prendra à sa charge cette augmentation. Le nouveau plan de financement est désormais le suivant (% arrondis) :

- 1 137 200 € (56 %) pour la CAC,
- 380 000 € (19 %) pour la SPA (prévision de versement d'une redevance mensuelle de 1 752 € pendant 20 à 25 ans dans le cadre d'un contrat de location vente),
- 523 800 € (25 %) pour le Département.

Par ailleurs, des compléments d'information ont été apportés concernant le planning des travaux, qui prévoit un démarrage de chantier en septembre 2011 pour un achèvement en octobre 2012. Ainsi, il faut souligner que les factures afférentes aux travaux ne pourront plus nous parvenir dans le délai de 3 ans après la délibération datant du 10 octobre 2008, comme l'exige notre règlement financier.

Enfin, une première demande d'acompte nous a été adressée pour un montant de dépenses de 109 141.21 € HT, sachant que des crédits à hauteur de 100 000 € ont été prévus dans le cadre du Budget Primitif 2011 pour cette opération. Afin de permettre d'éviter une nouvelle fois le report de ces crédits, il vous est proposé de prévoir des modalités spécifiques permettant le versement du montant disponible en 2011.

En conséquence, il semble nécessaire de confirmer les différents éléments pris en compte en réactualisant notre engagement auprès de la CAC.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'annuler la délibération n°CG-2008-4-6-1 du 10 octobre 2008 accordant une subvention exceptionnelle de 523 800 € à la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) pour la construction d'une fourrière et d'un refuge animalier ;

- d'accorder à la CAC une aide exceptionnelle de 523 800 € (soit 25.66 % d'une dépense subventionnable de 2 041 000 € HT) pour la construction d'une fourrière et d'un refuge animalier ;
- De préciser que le règlement financier en vigueur au jour de la notification de l'aide sera applicable à cette subvention, à l'exception de ses dispositions relatives au versement des acomptes qui pourront être versés comme suit :
 - un acompte provisionnel de 100 000 € en 2011,
 - un deuxième acompte de 250 000 € sur présentation des mémoires de travaux à hauteur de 1 000 000 € de factures acquittées,
 - le solde sur présentation du procès verbal de réception et du reste des factures acquittées.

Les autorisations de programme afférentes à cette opération sont disponibles sur le programme C232 Millésime 2009, les crédits de paiement seront à prélever sur le chapitre 204 nature 20414 fonction 738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' written below the vertical line.

Charles BUTTNER



Projet Fourrière et Refuge pour Animaux à Colmar

		m ² habitables
FOURRIERE		260
	9 boîtes chiens	
	2 boîtes pour 20 chats	
	Bureau	
	WC	
	Chaufferie	
	Salle de soins	
	Dépose abandon	
	Stocks	
	logement (R+1)	76
	Total Fourrière	336
REFUGE		
	ADMINISTRATION SOINS	
	Accueil	
	Salle de réunion	
	Bureau	
	Sanitaires+ vestiaires	
	Stock	
	Salle de soins	
	Douches des animaux + buanderie	
	Morgue	
		135
	HOSPITALISATION + SEJOUR	
	3 boîtes hospitalisation chats	
	7 boîtes chats	
	2 boîtes pour NAC	
	3 boîtes hospitalisation chiens	
	30 boîtes pour chiens	
		419
	Total Refuge	554
	TOTAL GENERAL	890